

Amis des Arts et de la Culture



## **SOCIETE DES AMIS DU THEATRE AL-ROWWAD**

### **Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mai 2019**

Il est constaté que le nombre de présents (14) et le nombre de pouvoirs reçus (40) permettent la tenue de l'Assemblée dans la mesure où les statuts prévoient un quorum du tiers des adhérents (127).

#### **Ordre du jour unique : modification des statuts**

Il est procédé à la lecture des nouveaux statuts de l'association qui ont été communiqués à l'assemblée. Ces statuts sont joints à ce procès verbal.

Les modifications principales sont les suivantes :

Article 1 : changement de nom. Le nouvel article est le suivant :

#### Article 1

L'association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, fondée entre les adhérents aux présents statuts, ayant pour titre « Société des Amis du Théâtre Al Rowwad » change de nom et devient « Amis des Arts et de la Culture de Palestine » (AACP).

Article 2 : modification de l'objet social. Le nouvel article est le suivant :

#### Article 2

L'association « Amis des Arts et de la Culture de Palestine » a pour but de contribuer à la promotion de la culture palestinienne en France, en Palestine ou à l'étranger. L'association interviendra dans les domaines suivants : théâtre, danse, cinéma, artisanat et d'une façon générale dans tous les domaines culturels directement ou en collaboration avec d'autres associations ou institutions qui partagent le même but.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

La Présidente : Sylvie DEPLUS

Le TRESORIER : Claude LABADIE